

364565-2026 - Hange

Šveits – Ehitustööd – 5003 - A11 - Périmètre Bac – Maisonnets – Louis-Bertrand Marché de travaux de construction concernant les CFC 211.50 et 211.60 - Travaux de béton armé et maçonnerie

OJ S 101/2026 28/05/2026

Hanketeade või kontsessiooniteade – üldkord

Ehitustööd

1. Hankija

1.1. Hankija

Ametlik nimi: Ville de Lancy (atelier OBJECTIFS SA)

E-posti aadress: ste@lancy.ch

Hankija õiguslik vorm: Kohaliku omavalitsuse kontrollitav avalik-õiguslik isik

Hankija tegevus: Üldised avalikud teenused

2. Menetlus

2.1. Menetlus

Pealkiri: 5003 - A11 - Périmètre Bac – Maisonnets – Louis-Bertrand Marché de travaux de construction concernant les CFC 211.50 et 211.60 - Travaux de béton armé et maçonnerie

Kirjeldus: Programme Plan localisé de quartier 29'990 en zone de développement 3 sur foncier d'origine zone 5. Les 3 immeubles d'habitation (A-B-C) s'organiseront autour d'une cour commune, et s'élèveront sur 8 niveaux, dont un sous-sol commun reliant l'ensemble. Le bâtiment C, future propriété de la Ville de Lancy, accueillera une crèche sur 2 niveaux, et 14 logements, actuellement autorisé en HLM-LUP sur les 4 étages suivants. Les 2 autres bâtiments proposeront des surfaces commerciales au rez, divisibles au gré des preneurs, et jusqu'à 30 appartements sur les cinq niveaux suivants, destinés à la location ZD LOC pour le bâtiment B, future propriété de la fondation communale immobilière de Lancy, et à la vente sous forme de lots PPE pour le bâtiment A. Les affectations d'exploitation des bâtiments C et B seront inversées, soit respectivement ZD Loc et HLM-LUP. Chaque bâtiment, en forme de triangle équilatéral d'environ 32 mètres de côté, s'articule autour d'un noyau central de distribution verticale, qui fait également office de puits de lumière naturelle. La cage d'escalier et l'ascenseur desservent trois ou quatre appartements par étage, allant de 3 à 6 pièces, le sous-sol, ainsi que des espaces communs et techniques situés en attique. Un accès au garage, par le parking public situé sous le parc Louis-Bertrand, permettra par un tunnel sous le chemin du Bac, d'accéder au parking privatif entre les immeubles. Un abri de protection civile dédié, selon projet, aux activités musicales de la Commune prendra place le long du sous-sol du bâtiment A. 211 Travaux de l'entreprise de maçonnerie Installation de chantier Installation de chantier et équipements dimensionnés selon les besoins pendant la phase gros œuvre comprenant l'amenée et le repli de tous les moyens de levage, centrale à béton certifiée, baraquement y compris wc, engins, matériels et autres pour la bonne exécution des travaux selon les règles de l'art. Raccordements eau et électricité sur nourrice et tableau installés par le Maître de l'Ouvrage en limite de parcelle. Pompage des eaux avec traitement pour la durée des travaux de béton armé. Canalisations sous radier. Sécurisation pendant la durée des travaux de gros œuvre (barrières, fermeture trémies, platelage, etc.) Consommation eau et électricité pendant le chantier pour les travaux du gros œuvre. Location de grue et grutier 3 mois après la fin du gros œuvre. Toutes mesures de protection des arbres.

Échafaudages Mise en place d'échafaudages métalliques légers pour façades ainsi que l'entretien, l'adaptation et les modifications nécessaires. L'ensemble doit répondre aux directives de la SUVA. Mise en place de ponts de travail et consoles amovibles selon directives de la Direction de Travaux. Ponts de travail nécessaires pour cages d'ascenseurs. Fouilles en rigole sous radier Excavation en tranchée à la machine ou à la main pour canalisations, fosses, introduction électrique, chambre de tirage, canal de ventilation, drainages et fondations. Canalisations, drainages et services hors bâtiment Eaux usées du bâtiment raccordées sur les collecteurs publics, du mur extérieur jusqu'au collecteur. Eaux claires et drain périphérique acheminés au réseau public, du mur extérieur jusqu'au collecteur. Bassin de rétention selon autorisation dimensionnement pour les trois bâtiments. Utilisation des eaux récupérées pour arrosage. Résistance sismique Dimensionnement parasismique selon norme SIA261. Les hypothèses de calcul sont les suivantes : - Classe d'ouvrage Bât A et B : Classe I ; Bât C : Classe II - Classe du sol de fondation : E - Zone sismique : Z1 Béton et béton armé sous-sol Radier pour l'ensemble des bâtiments et du parking. Radier épaisseur 39 à 55 cm. Radier abri épaisseur 35 cm. Radier rampe 25 cm. Parking avec pentes 2 % sans écoulement. Forme de pente dans certains locaux pour écoulement vers grille de sol. Talochage frais sur frais des radiers susmentionnés. Au sous-sol finition carrelage 2 cm ou finition "sans joints" selon faisabilité. Rigoles et caniveaux dans parking, selon besoin. Pas d'écoulement assèchement par évaporation. Vérifier la possibilité du raccordement de l'écoulement aux réseaux sous-radier. Bouteroues dans rampe. Fosse ascenseur, fosse EU (bât. A), fosses EC (une par bâtiment) et fosses pour séparateur à graisse en béton armé ou cuve préfabriquée, quantité et qualité à confirmer en soumission. Dalle au sous-sol au droit des bâtiments épaisseur 25 cm, dalle sur parking épaisseur 42 à 51 cm. coffrage type 2, toutes les sous-faces soignées, prête à recevoir les aménagements extérieurs, dalle abris épaisseur 53 à 65 cm. Murs au sous-sol et murs de soutènement en béton armé : Murs périphériques au sous-sol épaisseur 25 cm. avec Barrapren et Delta MS ; Massif de plantation coffrage type 4. Murs périphériques de parking coffrage type 2 face intérieure soignée. Murs intérieurs au sous-sol épaisseur 20 ou 22 cm. selon plans. Murs formant le sas, la cage d'escalier et les accès aux locaux coffrage type 4 ; type 2 avec peinture pour les bâtiments B et C, teinte à définir. Autres murs type 2 soigné. Murs abris contre la rampe et côté escalier d'accès épaisseur 73 cm. Autres murs formant l'enceinte de l'abri épaisseur 30 cm ; Édicules et tous murs de soutènement en béton type 2, teinte à définir, sablage final. Traitement mur intérieur parking bandes métalliques type 2. Isolation et étanchéité en sous-sol Isolation sous radier des sols des bâtiments y.c. emballage pour éviter la perte de performance. Misapor standard 40 cm, vérifier les inconvénients du Misapor. Isolations nécessaires des murs contre terre selon indication de l'ingénieur thermicien. XPS 300 ou 200, 16 (bât. A) ou 18 (20) cm. (bât. B et C) XPS 300 contre terre. Isolations nécessaires des fosses (EC – EU, de tirage électrique) et du canal de ventilation, contre terre selon indication de l'ingénieur thermicien, XPS 300 16 cm. Étanchéité soignée des fosses. Traitement des murs périphériques du sous-sol par pe

Menetluse tunnus: 8e753359-846f-400e-bafa-b39b610ea8bd

Menetluse liik: Avatud

Kiirendatud menetlus: ei

2.1.1. Eesmärk

Lepingu olemus: Ehitustööd

Peamine liigitus (cpv): 45000000 Ehitustööd

2.1.2. Lepingu täitmise koht

Linn: Lancy

Sihtnumber: 1213

Riik – jaotus (NUTS): Genève (CH013)

Riik: Šveits

2.1.4. Üldine teave

Õiguslik alus:

Direktiiv 2014/24/EL

2.1.6. Kõrvaldamise alused

Väljajätmise aluste allikad: Hankedokument

5. Osa

5.1. Osa: LOT-0000

Pealkiri: 5003 - A11 - Périmètre Bac – Maissonnettes – Louis-Bertrand Marché de travaux de construction concernant les CFC 211.50 et 211.60 - Travaux de béton armé et maçonnerie
Kirjeldus: Programme Plan localisé de quartier 29'990 en zone de développement 3 sur foncier d'origine zone 5. Les 3 immeubles d'habitation (A-B-C) s'organiseront autour d'une cour commune, et s'élèveront sur 8 niveaux, dont un sous-sol commun reliant l'ensemble. Le bâtiment C, future propriété de la Ville de Lancy, accueillera une crèche sur 2 niveaux, et 14 logements, actuellement autorisé en HLM-LUP sur les 4 étages suivants. Les 2 autres bâtiments proposeront des surfaces commerciales au rez, divisibles au gré des preneurs, et jusqu'à 30 appartements sur les cinq niveaux suivants, destinés à la location ZD LOC pour le bâtiment B, future propriété de la fondation communale immobilière de Lancy, et à la vente sous forme de lots PPE pour le bâtiment A. Les affectations d'exploitation des bâtiments C et B seront inversées, soit respectivement ZD Loc et HLM-LUP. Chaque bâtiment, en forme de triangle équilatéral d'environ 32 mètres de côté, s'articule autour d'un noyau central de distribution verticale, qui fait également office de puits de lumière naturelle. La cage d'escalier et l'ascenseur desservent trois ou quatre appartements par étage, allant de 3 à 6 pièces, le sous-sol, ainsi que des espaces communs et techniques situés en attique. Un accès au garage, par le parking public situé sous le parc Louis-Bertrand, permettra par un tunnel sous le chemin du Bac, d'accéder au parking privatif entre les immeubles. Un abri de protection civile dédié, selon projet, aux activités musicales de la Commune prendra place le long du sous-sol du bâtiment A. 211 Travaux de l'entreprise de maçonnerie Installation de chantier Installation de chantier et équipements dimensionnés selon les besoins pendant la phase gros œuvre comprenant l'amenée et le repli de tous les moyens de levage, centrale à béton certifiée, baraquement y compris wc, engins, matériels et autres pour la bonne exécution des travaux selon les règles de l'art. Raccordements eau et électricité sur nourrice et tableau installés par le Maître de l'Ouvrage en limite de parcelle. Pompage des eaux avec traitement pour la durée des travaux de béton armé. Canalisations sous radier. Sécurisation pendant la durée des travaux de gros œuvre (barrières, fermeture trémies, platelage, etc.) Consommation eau et électricité pendant le chantier pour les travaux du gros œuvre. Location de grue et grutier 3 mois après la fin du gros œuvre. Toutes mesures de protection des arbres. Échafaudages Mise en place d'échafaudages métalliques légers pour façades ainsi que l'entretien, l'adaptation et les modifications nécessaires. L'ensemble doit répondre aux directives de la SUVA. Mise en place de ponts de travail et consoles amovibles selon directives de la Direction de Travaux. Ponts de travail nécessaires pour cages d'ascenseurs. Fouilles en rigole sous radier Excavation en tranchée à la machine ou à la main pour canalisations, fosses, introduction électrique, chambre de tirage, canal de ventilation, drainages et fondations. Canalisations, drainages et services hors bâtiment Eaux usées du

bâtiment raccordées sur les collecteurs publics, du mur extérieur jusqu'au collecteur. Eaux claires et drain périphérique acheminés au réseau public, du mur extérieur jusqu'au collecteur. Bassin de rétention selon autorisation dimensionnement pour les trois bâtiments. Utilisation des eaux récupérées pour arrosage. Résistance sismique Dimensionnement parasismique selon norme SIA261. Les hypothèses de calcul sont les suivantes : - Classe d'ouvrage Bât A et B : Classe I ; Bât C : Classe II - Classe du sol de fondation : E - Zone sismique : Z1 Béton et béton armé sous-sol Radier pour l'ensemble des bâtiments et du parking. Radier épaisseur 39 à 55 cm. Radier abri épaisseur 35 cm. Radier rampe 25 cm. Parking avec pentes 2 % sans écoulement. Forme de pente dans certains locaux pour écoulement vers grille de sol. Talochage frais sur frais des radiers susmentionnés. Au sous-sol finition carrelage 2 cm ou finition "sans joints" selon faisabilité. Rigoles et caniveaux dans parking, selon besoin. Pas d'écoulement assèchement par évaporation. Vérifier la possibilité du raccordement de l'écoulement aux réseaux sous-radier. Bouteroues dans rampe. Fosse ascenseur, fosse EU (bât. A), fosses EC (une par bâtiment) et fosses pour séparateur à graisse en béton armé ou cuve préfabriquée, quantité et qualité à confirmer en soumission. Dalle au sous-sol au droit des bâtiments épaisseur 25 cm, dalle sur parking épaisseur 42 à 51 cm. coffrage type 2, toutes les sous-faces soignées, prête à recevoir les aménagements extérieurs, dalle abris épaisseur 53 à 65 cm. Murs au sous-sol et murs de soutènement en béton armé : Murs périphériques au sous-sol épaisseur 25 cm. avec Barrapren et Delta MS ; Massif de plantation coffrage type 4. Murs périphériques de parking coffrage type 2 face intérieure soignée. Murs intérieurs au sous-sol épaisseur 20 ou 22 cm. selon plans. Murs formant le sas, la cage d'escalier et les accès aux locaux coffrage type 4 ; type 2 avec peinture pour les bâtiments B et C, teinte à définir. Autres murs type 2 soigné. Murs abris contre la rampe et côté escalier d'accès épaisseur 73 cm. Autres murs formant l'enceinte de l'abri épaisseur 30 cm ; Édicules et tous murs de soutènement en béton type 2, teinte à définir, sablage final. Traitement mur intérieur parking banches métalliques type 2. Isolation et étanchéité en sous-sol Isolation sous radier des sols des bâtiments y.c. emballage pour éviter la perte de performance. Misapor standard 40 cm, vérifier les inconvénients du Misapor. Isolations nécessaires des murs contre terre selon indication de l'ingénieur thermicien. XPS 300 ou 200, 16 (bât. A) ou 18 (20) cm. (bât. B et C) XPS 300 contre terre. Isolations nécessaires des fosses (EC – EU, de tirage électrique) et du canal de ventilation, contre terre selon indication de l'ingénieur thermicien, XPS 300 16 cm. Étanchéité soignée des fosses. Traitement des murs périphériques du sous-sol par pe

5.1.1. Eesmärk

Lepingu olemus: Ehitustööd

Peamine liigitus (cpv): 45000000 Ehitustööd

5.1.2. Lepingu täitmise koht

Linn: Lancy

Sihtnumber: 1213

Riik – jaotus (NUTS): Genève (CH013)

Riik: Šveits

5.1.3. Eeldatav kestus

Muu kestus: Teadmata

5.1.4. Uuendamine

Maksimaalne lepingu uuendamiste arv: 0

5.1.6. Üldine teave

Reserveeritud osalemine:

Osalemine ei ole reserveeritud.

Tuleb esitada lepingu täitmiseks määratud töötajate nimed ja nende kutsekvalifikatsioonid: Ei ole veel teada

Hankeprojekt, mida ei rahastata ELi vahenditest

Hanke suhtes kohaldatakse riigihankelepingut (GPA): jah

5.1.9. Kvalifitseerimistingimused

Valikukriteeriumide allikad: Hankedokument

5.1.10. Pakkumuste hindamise kriteeriumid

Kriteerium:

Liik: Kvaliteet

Kirjeldus: Critères d'adjudication

Selle meetodi kirjeldus, mida kasutatakse juhul, kui hindamist ei ole võimalik kriteeriumide abil teostada: Les critères d'adjudication sont définis dans les documents.

5.1.11. Hankedokumendid

Juurdepäas teatavatele hankedokumentidele on piiratud

Teave piiratud juurdepääsuga dokumentide kohta on kättesaadav aadressil: <https://www.simap.ch/fr/redirect?context=eyJwYWdlIjoicHJvamVjdCIsInJvbGUiOm51bGwslm9yZ0lkIjpudWxsLCJwcm9qZWN0SWQ>

Sihtotstarbeline teabevahetuskanal:

Nimi: Simap.ch

5.1.12. Hanke tingimused

Esitamise tingimused:

Elektrooniline esitamine: Lubatud

Esitamise aadress: <https://www.simap.ch/fr/redirect?context=eyJwYWdlIjoicHJvamVjdCIsInJvbGUiOm51bGwslm9yZ0lkIjpudWxsLCJwcm9qZWN0SWQ>

Keeled, milles võib pakkumusi või osalemistaotlusi esitada: prantsuse keel

Elektrooniline kataloog: Ei ole lubatud

Variandid: Ei ole lubatud

Pakkujad võivad esitada rohkem kui ühe pakkumuse: Ei ole lubatud

Pakkumuste esitamise tähtaeg: 08/07/2026 00:00:00 (UTC+02:00) Ida-Euroopa aeg, Kesk-Euroopa suveaeg

Periood, mille jooksul pakkumus peab jääma kehtivaks: 152 Päevad

Lepingutingimused:

Lepingu täitmine peab toimuma kaitstud tööhõive programmide raames: Ei ole veel teada

Lepingu täitmisega seotud tingimused: Plus d'informations dans la publication officielle sur simap.ch

E-arveldamine: Nõutav

Kasutatakse elektroonilisi tellimusi: ei

Kasutatakse elektroonilisi makseid: jah

Rahastamiskord: Plus d'informations dans la publication officielle sur simap.ch

5.1.15. Vahendid

Raamleping:

Ei kohaldata raamlepingut

Teave dünaamilise hankesüsteemi kohta:

Ei kohaldata dünaamilist hankesüsteemi

5.1.16. Lisateave, lepitus ja vaidlustus

Vaidlustusorgan: Tribunal administratif fédéral

Teave vaidlustamise tähtaegade kohta: Voies de droit Le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours auprès de la Chambre administrative de la Cour de justice, 10 rue Saint-Léger, case postale 1956, 1211 Genève 1, dans les dix jours dès sa publication. Le recours doit être signé, se référer au présent appel d'offres, contenir les conclusions dûment motivées avec indication des moyens de preuve.

Organisatsioon, mis annab lisateavet hankemenetluse kohta: Ville de Lancy (atelier OBJECTIFS SA)

8. Organisatsioonid

8.1. ORG-0001

Ametlik nimi: Ville de Lancy (atelier OBJECTIFS SA)

Registreerimisnumber: 693807e2-6a5c-4f22-916c-537aa990f043

Postiaadress: Av. Eugène Lance 1

Linn: Lancy

Sihtnumber: 1212

Riik – jaotus (NUTS): Genève (CH013)

Riik: Šveits

E-posti aadress: ste@lancy.ch

Telefon: +41222706157

Selle organisatsiooni rollid:

Hankija

Organisatsioon, mis annab lisateavet hankemenetluse kohta

8.1. ORG-0002

Ametlik nimi: Tribunal administratif fédéral

Registreerimisnumber: BVGER

Postiaadress: Postfach

Linn: St. Gallen

Sihtnumber: 9023

Riik – jaotus (NUTS): St. Gallen (CH055)

Riik: Šveits

E-posti aadress: info@bvger.admin.ch

Telefon: +41584652626

Internetiaadress: <https://www.bvger.ch>

Selle organisatsiooni rollid:

Vaidlustusorgan

8.1. ORG-0003

Ametlik nimi: Simap.ch

Registreerimisnumber: CH001

Postiaadress: Holzikofenweg 36

Linn: Bern

Sihtnumber: 3003

Riik – jaotus (NUTS): Bern / Berne (CH021)

Riik: Šveits

E-posti aadress: support@simap.ch

Telefon: +41584646388

Internetiaadress: <https://www.simap.ch>

Selle organisatsiooni rollid:

TED eSender

Teave teate kohta

Teate tunnus/version: 6a6c92b9-f535-4f29-9c34-d07854ac537a - 01

Vormi liik: Hange

Teate liik: Hanketeade või kontsessiooniteade – üldkord

Teate alaliik: 16

Teate saatmise kuupäev: 27/05/2026 02:25:54 (UTC+02:00) Ida-Euroopa aeg, Kesk-Euroopa suveaeg

Keeled, milles käesolev teade on ametlikult kättesaadav: prantsuse keel

Teate avaldamise number: 364565-2026

ELT S väljaande number: 101/2026

Avaldamise kuupäev: 28/05/2026